5 février 2021 Français Original : anglais

## Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2021

Session virtuelle, 3-7 mai 2021

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

Rapports : documents établis par les gouvernements

sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement des travaux de normalisation des noms géographiques

## Rapport de la Croatie sur les activités menées dans le domaine de la normalisation des noms géographiques en 2019 et 2020

## Résumé\*\*

Dans son rapport, la Croatie présente les activités menées dans le domaine de la normalisation des noms géographiques de mars 2019 à décembre 2020, tout en citant son précédent rapport. En application de la loi relative au levé topographique et au cadastre (*Journal officiel*, 112/2018) et dans un souci de normalisation, le Gouvernement croate a créé la Commission pour la normalisation des noms géographiques à la fin de mars 2019. Organe interdisciplinaire et pluri-institutionnel, la Commission est composée d'experts dans les domaines suivants : cartographie, culture, éducation, géodésie, géographie, histoire, hydrographie, linguistique, relations internationales et science. En sa qualité de représentant de l'organe central de l'administration de l'État responsable du registre des noms géographiques, le Président de la Commission, Damir Šantek, est le Directeur général de l'Administration nationale de géodésie de Croatie.

Au nombre de ses tâches prescrites par la loi, la Commission suit l'application de la réglementation sur les établissements humains, notamment en ce qui concerne les noms géographiques ; révise des toponymes et, le cas échéant, en établit de nouveaux ; définit des principes de translitération et d'utilisation des exonymes en vue de les appliquer dans des domaines tels que l'éducation, la science et la diplomatie croate ; formule des propositions et des recommandations pour améliorer

<sup>\*\*</sup> Le rapport complet (GEGN.2/2021/21/CRP.21) a été établi par l'Administration nationale de géodésie de Croatie. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd session 2021/.





<sup>\*</sup> GEGN.2/2021/1.

le registre des noms géographiques et participe aux travaux des organisations internationales s'occupant des noms géographiques.

Les tâches liées à la normalisation des noms géographiques sont effectuées par des organismes de droit public conformément aux recommandations de la Commission. De juin 2019 à la mi-décembre 2020, la Commission a tenu quatre sessions et adopté deux recommandations relatives à la normalisation des noms géographiques de Croatie : sur la dénomination des agglomérations et des odonymes (rues et places) et sur l'écriture et l'utilisation des noms géographiques en langue étrangère. En novembre 2020, pour la première fois de son histoire, le Gouvernement a adopté une conclusion dans laquelle il appuyait l'application de ces recommandations.

La loi relative au levé topographique et au cadastre définit, entre autres, le terme « toponyme » et le rôle du registre des noms géographiques dans lequel les données y relatives sont conservées et tenues à jour. En mai 2020, l'ordonnance relative au Registre des noms géographiques (*Journal officiel*, 59/2020) a été publiée, qui décide du contenu du registre des noms géographiques et de la manière de le tenir. L'Administration nationale de géodésie est chargée d'enregistrer les noms géographiques et de tenir le registre. Le catalogue des objets géographiques et les prescriptions relatives au registre des noms géographiques font partie intégrante de l'ordonnance.

En juin 2019, des améliorations ont été apportées au fonctionnement de l'application en ligne du registre des noms géographiques (voir https://rgi.dgu.hr/rgiapp/); toutes les informations consignées dans le registre en Croatie sont disponibles sur le site Web. Au niveau international, à la fin de janvier 2020, les représentants de la Commission pour la normalisation des noms géographiques de Croatie et ceux de la Commission pour la normalisation des noms géographiques de Slovénie ont tenu une réunion bilatérale.

2/2 21-01521